



BULLY
RHÔNE

...
...
69210 BULLY

Bully,
Le ...

Objet : Révision générale du Plan Local d'Urbanisme | Création de "STECAL"

Madame, Monsieur,

Par délibération du 27 septembre 2022, la commune de Bully a approuvé le lancement de la procédure de révision générale de son Plan Local d'Urbanisme (PLU), document qui traduit un projet global d'aménagement et fixe en conséquence les règles d'utilisation des sols.

Accompagnée par le bureau d'études AUDDICÉ, la commune finalise la traduction réglementaire faisant suite au débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables tenu en conseil municipal le 26 septembre 2023.

A cette occasion, les élus ont affirmé leur volonté de proposer un développement économique respectueux du cadre de vie à travers les objectifs suivants :

- Faciliter le maintien et le développement des sites économiques existants
- Favoriser un développement de l'artisanat respectueux de son environnement immédiat
- Poursuivre la diversification du tissu économique
- Assurer la pérennité de l'activité agricole en protégeant les terres et le bâti

Dans le cadre de la concertation en cours, nous sollicitons donc les entreprises ou porteurs de projets dont les bâtiments sont actuellement situés en zones agricole ou naturelle, par définition inconstructibles, afin d'envisager dans le prochain règlement des secteurs de taille, d'extension et de capacité d'accueil limités (dit "STECAL") ciblés sur les parcelles justifiant d'une nécessité d'encadrer la construction de nouveaux bâtiments ou l'extension de bâtiments existants ainsi que les aménagements liés.

Afin de prendre en compte vos éventuels besoins ou projets à envisager pour les dix prochaines années, nous vous invitons à déposer une contribution sur le registre de concertation avec les renseignements ci-dessous :

- Nom, prénom, fonction
- Nom de l'entreprise
- Code NAF / Activité de l'entreprise
- Parcelles concernées
- Besoin argumenté de construction / extension / aménagement
- Si possible, plans ou schémas de principe

Ce registre est accessible en ligne sur le site de la mairie : www.bully.fr > Vie municipale > Urbanisme > Révision générale PLU. Vous y trouverez également les autres modalités de concertation.

Selon votre retour, notre bureau d'études vous contactera si besoin de précisions. Nous restons par ailleurs à votre écoute en cas de questions sur cette démarche.

Vous remerciant par avance de votre participation qui nous permettra d'accompagner au mieux le développement économique sur notre territoire, essentiel pour le bon équilibre de notre territoire, veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Le Maire
Charles-Henri BERNARD